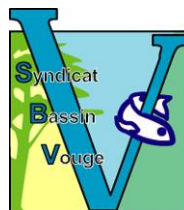


Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr



www.bassinvouge.com



www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

Procès-Verbal d'élections du Président et des Vice-Présidents Réunion du 8 avril 2019 – IZEURE

Date de la convocation : 26 mars 2019

Le huit avril deux mil dix-neuf à 18 heures 30, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Izeure sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 27

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix exprimées : 30

	Titre	Prénom	Nom	Emargement	Quorum	Voix
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES (13) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Claude	REMY	Présent		
	Monsieur	Gérard	TARDY	Excusé - Procuration à M. MARQUET		
	Monsieur	François	MARQUET	Présent		
	Monsieur	Hubert	POULLLOT	Présent		
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent		
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Présent		
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent		
	Madame	Elisabeth	VINCENT	Présente		
	Monsieur	Yves	PROST	Excusé - Représenté par M. COBOS		
	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent		
	Monsieur	Denis	PENNING	Présent		
	Monsieur	Franck	PACOT	Présent		
	Monsieur	André	DALLER	Présent		
CC PLAINE DIJONNAISE (6) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement		
	Monsieur	Bernard	BOUILLOT	Présent		
	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Présent		
	Monsieur	Benoit	FRANET	Présent		
	Monsieur	Jean Pierre	COFFIN	Présent		
	Monsieur	Didier	VOYE	Présent		
Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent	6 / 6	6 / 6	
CC RIVES DE SAÔNE (4) <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement		
	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent		
	Monsieur	Didier	LEVEQUE	Présent		
	Monsieur	Yves	GELIN	Présent		
	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Présent		
DIJON METROPOLE (11) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement		
	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent		
	Monsieur	Patrick	ORSOLA	Présent		
	Madame	Florence	LUCISANO	Excusée		
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Absent		
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Présent		
	Monsieur	Patrick	BAUDEMMENT	Absent		
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Présent		
	Monsieur	Frédéric	FAVERJON	Présent		
	Madame	Catherine	HERVIEU	Excusée - Procuration à M. FAVERJON		
	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH	Absent		
Madame	Badiaâ	MASLOUHI	Excusée - Procuration à M. MASSON	4 / 11	6 / 11	

Communes (9=1) Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE	Titre	Prénom	Nom	Emargement	Quorum	Voix
AUBIGNY EN PLAINE	Monsieur	Patrice	ANDRIEU	Excusé		
BONNENCONTRE	Monsieur	Jean Luc	LOIZON	Présent		
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Présent		
BROIN	Monsieur	Marc	JOINIE	Présent		
CHARREY SUR SAONE - Délégué Titulaire du Collège	Monsieur	Jérôme	TOUCHARD	Présent		
ESBARRES	Monsieur	Alban	JOURDIER	Excusé		
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Pierre	LEVEQUE	Présent		
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Absent		
SAINT USAGE - Délégué Suppléant du Collège	Monsieur	Jean François	GANEE	Absent	1 / 1	1 / 1
35 délégués titulaires					27 / 35	30 / 35
Représentant de la CLE de la Vouge	Monsieur	Guy	MORELLE	Présent		

Invités : Messieurs LANIER Edouard et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Installation des nouveaux délégués du SBV
- Election du Président
- Approbation du règlement Intérieur puis élection des Vice-Présidents

La séance est ouverte par M GELIN Yves, doyen de l'assemblée, accompagné de M LEFEVRE Alain, benjamin du comité syndical. Il précise que la séance est enregistrée.

Avant l'ouverture des travaux, il transmet la parole à M BOUILLLOT, 1^{er} Adjoint à la commune d'Izeure, qui tient à excuser Mme LANTERNE Catherine, qui n'a pu se joindre à nous ce soir, pour des raisons de santé. Il présente sa commune et rappelle que la commune est située à la jonction de quatre des cinq comités du bassin de la Vouge (Varaude, Cent Fonts, Vouge Amont et Aval). Il précise que la commune d'Izeure fait partie de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise.

I. Installation des nouveaux délégués du SBV

M GELIN Yves prend la présidence de séance, en tant que doyen. Il est assisté en tant que secrétaire de séance par Monsieur LEFEVRE Alain.

M. GELIN fait un rapide historique des démarches lancées par le SBV. Il rappelle que le syndicat a été créé en 2005, suite à la dissolution / fusion des trois syndicats de rivières (Haute Vouge, Basse Vouge et Bièvre) qui ne s'intéressaient qu'au cours d'eau et ne comportaient que 29 communes adhérentes. En 2005, le SBV a fédéré les 58 communes du bassin versant de la Vouge et comportait 116 délégués (2 par communes). Il présente les quatre employés du syndicat. La première action « forte » du comité syndical a été de lancer un défi « Bièvre » visant à installer des plateformes de traitement et de rinçage des pulvérisateurs agricoles. En parallèle, le SBV a mis en œuvre, dès le départ, des plans de désherbage communaux. Il rappelle de réalisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, visant au bon écoulement des eaux, à la restauration de leurs qualités et à limiter les risques d'inondations, dans le cadre des PPRE successifs (2006-2010, 2011-2015 et 2016-2020). Il cite pêle mêle les travaux de restauration de la qualité physique des cours d'eau du bassin (créations de banquettes et d'épis de diversification des habitats, restauration de ripisylve, restauration des continuités écologiques d'ouvrages, restauration morphologique sur la Vouge à Aubigny en Plaine,...) ainsi que la gestion de stations hydrométriques notamment celle de Brazey en Plaine, qui sert au déclenchement par les services de l'Etat des limitations de l'usage de l'eau sur le bassin éponyme.

A la suite, le Président de séance explique que pour valablement délibérer le quorum de l'assemblée à atteindre est de 18 personnes.

Il fait appel et installe les 35 délégués titulaires du SBV.

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES (13) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom
	Monsieur	Claude	REMY
	Monsieur	Gérard	TARDY
	Monsieur	François	MARQUET
	Monsieur	Hubert	POULLOT
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT
	Monsieur	Christian	FEUILLAT
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT
	Madame	Elisabeth	VINCENT
	Monsieur	Yves	PROST
	Monsieur	Pascal	VIARD
	Monsieur	Denis	PENNING
	Monsieur	Franck	PACOT
Monsieur	André	DALLER	
CC PLAINE DIJONNAISE (6) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom
	Monsieur	Bernard	BOUILLOT
	Monsieur	Sylvain	PELLETIER
	Monsieur	Benoit	FRANET
	Monsieur	Jean Pierre	COFFIN
	Monsieur	Didier	VOYE
CC RIVES DE SAÔNE (4) <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom
	Monsieur	Patrick	JACQUET
	Monsieur	Didier	LEVEQUE
	Monsieur	Yves	GELIN
DIJON METROPOLE (11) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom
	Monsieur	Thierry	FALCONNET
	Monsieur	Patrick	ORSOLA
	Madame	Florence	LUCISANO
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD
	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON
	Monsieur	Frédéric	FAVERJON
	Madame	Catherine	HERVIEU
	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH
Madame	Badiaâ	MASLOUHI	
Communes (9=1) <i>Items 7°, 11° du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom
AUBIGNY EN PLAINE	Monsieur	Patrice	ANDRIEU
BONNENCONTRE	Monsieur	Jean Luc	LOIZON
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN
BROIN	Monsieur	Marc	JOINIE

CHARREY SUR SAONE - Délégué Titulaire du Collège	Monsieur	Jérôme	TOUCHARD
ESBARRES	Monsieur	Alban	JOURDHIER
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Pierre	LEVEQUE
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON
SAINT USAGE - Délégué Suppléant du Collège	Monsieur	Jean François	GANEE

Il y a 27 personnes présentes dans la salle, il constate donc que le quorum étant atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que les nouveaux statuts ont été adoptés le 6 mars 2019. Il précise que ces nouveaux statuts emportent la désignation du nouvel exécutif du syndicat.

II. Election du Président

M GELIN dit que le vote à main levée est le vote ordinaire, néanmoins après demande de trois membres du conseil syndical, le vote sera à bulletins secrets. Il précise que seuls les membres titulaires, ou suppléants remplaçant un titulaire de leur collectivité ou du collège communal ainsi que les membres ayant une procuration, peuvent prendre part au vote.

Le Président de séance rappelle les conditions d'élections à la Présidence du SBV notamment que celui-ci doit être titulaire d'une des neuf collectivités adhérentes au SBV.

M. GELIN fait appel à candidature pour le poste de Président du SBV.

M. COLLARDOT Jean François, Président sortant du SBV, se porte candidat.

Monsieur le Président de séance propose le vote à bulletins secrets. L'assemblée décide de procéder à l'élection à mains levées.

Monsieur Jean François COLLARDOT remercie l'ensemble de l'assemblée de la confiance qui lui a été renouvelée lors de cette élection et notamment M. GELIN, Président de séance. Le Président élu souhaite rappeler sa volonté de continuer à œuvrer pour le bien commun, dans le respect des règles et en concertation. Il redit qu'une gestion de bassin versant équilibrée s'entend entre l'amont et l'aval et non au seul niveau du problème qui peut être détecté. Il rappelle sa volonté de mettre en place des travaux de restauration de la morphologie, en accord avec les EPCI à FP qui se sont substitués depuis le 1^{er} janvier 2018 aux communes pour la compétence GEMAPI (1°, 2°, 5° et 8° du L211-7 du CE). Désormais avec 35 membres, il est impératif que les délégués participent à toutes les réunions du comité syndical. Il termine en précisant souhaiter organiser régulièrement des visites de terrains, sur les actions du SBV ; à ce propos, une inauguration des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine sera organisée avant les vacances estivales.

III. Approbation du règlement Intérieur

Le Président dit que conformément à la législation, les Vice-Présidents doivent être élus au cours de la même séance que le Président. Etant entendu qu'il s'agit ce soir d'une réunion d'installation du syndicat sur les bases d'un nouvel arrêté préfectoral, les modalités d'organisation de la gouvernance (Règlement Intérieur) doivent être adoptées afin de définir (entre autre chose) le nombre de Vice-Présidents du SBV.

C'est ainsi qu'un projet de Règlement Intérieur a été transmis avec la convocation à cette réunion. Aucune question de l'assemblée n'est posée. Le Président propose de délibérer sur le sujet.

Délibération CS 2019-03

Le Président dit que suite à l'Arrêté Préfectoral du 6 mars 2019 modifiant les statuts du SBV, conformément à l'article 14, il est nécessaire d'établir un Règlement Intérieur dans le mois suivant l'installation du conseil syndical.

Le Président précise que le projet de Règlement Intérieur a été envoyé avec la convocation de la présente réunion.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE le Règlement Intérieur joint en copie.

IV. Election des Vice-Présidents

M. COLLARDOT dit que suite à l'adoption du Règlement Intérieur, il doit être désigné Cinq Vice-Présidents selon les modalités suivantes :

- Ils sont élus au sein de la collectivité qui l'a désignée ;
- Ils sont titulaires d'une des collectivités adhérentes au syndicat ;
- Ils sont responsables d'un des cinq comités géographiques.

Le Président apporte la précision importante suivante :

- Chacun des 4 EPCI à FP aura [au minimum] un Vice-Président.

Aucune question de l'assemblée n'est posée. Le Président propose d'élire les cinq Vice-Présidents du SBV.

Délibération CS 2019-04

Vu les modalités d'élection des Vice-Présidents prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2019-03 relative à l'adoption du Règlement Intérieur, fixant le nombre de Vice-Présidences à cinq.

Monsieur le Président propose le vote à bulletins secrets. L'assemblée décide de procéder à l'élection à mains levées. Ce mode scrutin est retenu pour l'ensemble des élections des cinq Vice-Présidents.

I. Vice-Président en charge du comité géographique Vouge Amont

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-Président en charge du comité géographique Vouge Amont. Un seul candidat se présente : M. REMY Claude, délégué de la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges.

Le conseil syndical, après le vote et à l'unanimité :

- Elit M. REMY Claude, 1^{er} Vice-Président en charge du comité géographique Vouge Amont.

II. Vice-Président en charge du comité géographique Biètré

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-Président en charge du comité géographique Biètré. Un seul candidat se présente : M. GELIN Yves, délégué de la Communauté de communes Rives de Saône.

Le conseil syndical, après le vote et à l'unanimité :

- Elit M. GELIN Yves, 2^{ème} Vice-Président en charge du comité géographique Biètré.

III. Vice-Président en charge du comité géographique Cent Fonts

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-Président en charge du comité géographique Cent Fonts. Un seul candidat se présente : M. MASSON Jean Patrick, délégué de Dijon Métropole.

Le conseil syndical, après le vote et à l'unanimité :

- Elit M. MASSON Jean Patrick, 3^{ème} Vice-Président en charge du comité géographique Cent Fonts.

IV. Vice-Président en charge du comité géographique Varaude

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-Président en charge du comité géographique Varaude. Un seul candidat se présente : M. BOUILLLOT Bernard, délégué de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise.

Le conseil syndical, après le vote et à l'unanimité :

- Elit M. BOUILLOT Bernard, 4^{ème} Vice-Président en charge du comité géographique du comité géographique Varaude.

V. Vice-Président en charge du comité géographique Vouge Aval

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-Président en charge du comité géographique Vouge Aval. Un seul candidat se présente : M. JACQUET Patrick, délégué de la Communauté de communes Rives de Saône.

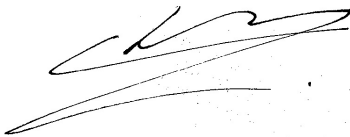
Le conseil syndical, après le vote et à l'unanimité, moins une abstention :

- Elit M. JACQUET Patrick, 5^{ème} Vice-Président en charge du comité géographique Vouge Aval.

* * * * *

Chacun des cinq Vice-Présidents est appelé à parler du territoire dont il aura la charge. Parmi celle-ci, MM BOUILLOT et COLLARDOT s'inquiètent de la « réticence » (pour le moins) des interlocuteurs / riverains de la Varaude, sur des travaux de restauration de la morphologie de celle-ci.

Le Secrétaire de séance
M. LEFEVRE Alain



Le Président de séance
M. GELIN Yves



Le Président du SBV
M. COLLARDOT Jean François

